



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Carburants et fioul domestique

Question écrite n° 2249

#### Texte de la question

Les transporteurs routiers viennent d'apprendre avec stupefaction l'existence d'un projet de surtaxation du gazole. Le supercarburant français étant parmi les plus chers d'Europe, peut-on prendre pour prétexte l'écart important existant entre le prix de ce produit et le gazole pour proposer une augmentation des taxes frappant ce dernier. La France est, par ailleurs, le seul pays en Europe où le prix du gazole à la pompe comporte déjà 63 p 100 de taxes. Enfin, ce projet, s'il devait voir le jour, irait à l'encontre de la nécessaire harmonisation de la fiscalité européenne et affaiblirait encore la compétitivité de l'ensemble des entreprises françaises. Ainsi, M Gérard Chasseguet demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget d'abandonner ce projet anti-économique et discriminatoire et de rassurer la profession dans les plus brefs délais quant à ses véritables intentions.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La mesure à laquelle se réfère l'honorable parlementaire ne figure pas dans le projet de loi de finances pour 1989.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Chasseguet Gérard](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2249

**Rubrique :** Pétrole et dérivés

**Ministère interrogé :** économie, finances et budget

**Ministère attributaire :** économie, finances et budget

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 septembre 1988, page 2498